

REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du LUNDI 25 JUIN 2018
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE (Corrèze)

L'an deux mil dix-huit, le 25 JUIN, les membres composant le conseil municipal de la commune de SAINT GENIEZ O MERLE (Corrèze) se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOUSSU CORINNE, Maire

Madame Le Maire ouvre la séance à 18H30, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal

Etaient présents : C. BOUSSU-M. DALAIS-O. GUBERT JURBERT MFRANCE-MOURET A-
JDILLARD-A DE PEREIRA-

Absent Excusé : - M BOYER

A l'unanimité des membres présents, A DE PEREIRA est désigné Secrétaire de séance par le conseil municipal

**DELIBERATION APPROBATION DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE
2018/2020 AVEC LE DEPARTEMENT**

Mme le maire présente à son conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018-2020.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le département et chaque collectivité

Aux vus de ces éléments le conseil municipal après en avoir délibéré-valide les opérations de la commune et autorise le maire à signer le contrat de solidarité communale à intervenir entre le conseil départemental et la commune :

1/REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS

L'ancien presbytère a été réaménagé en 1998 en 2 logements communaux. En 2018 il est urgent de remettre en sécurité ce bâtiment.

Une rénovation est nécessaire, une diminution des frais de chauffage est indispensable pour louer ces logements permettant d'accueillir d'autres familles sur la Commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire réaliser cette opération contractualisée, désigne les entreprises retenues pour la réalisation du projet (H. MALLET BASSIGNAC I.E HT-J DALAIS ST PRIVAT-L BLANCHE STJULIENAUXBOIS-B LASSUDRIE ST PRIVAT)

-Arrête le plan de financement et sollicite l'attribution de la subvention départementale

Subvention contrat de ruralité état	17556.00€
Subvention Dpt contrat solidarité cnale	11704.00€
Fonds propres ou emprunt	32386.29€
Total TTC	61646.29€

2/REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DU FOYER RURAL

Le foyer rural a été construit en 1975.

En 2018 il est urgent de remettre en sécurité ce bâtiment

La toiture poreuse n'est plus étanche, les huisseries en bois d'origine ne sont plus imperméables, un traitement des murs est aussi nécessaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire réaliser cette opération contractualisée, désigne les entreprises retenues pour la réalisation du projet (SARL ANHALT EGLIETONS-E LACOMBE MAURIAC-Y LAMOURE ST PRIVAT-J DALAIS ST PRIVAT-B LASSUDRIE ST PRIVAT)

-arrête le plan de financement et sollicite l'attribution de la subvention départementale

Subvention DETR 2018 état	65696.28€
Subvention Dpt contrat solidarité cnale	20000.00€
Fonds propres ou emprunt	114044.11€
Total TTC	199740.39€

Un devis de vitrification du parquet du foyer rural est proposé par M.J DALAIS

Accepté à l'unanimité à la place d'un parquet ciré

3/MISE EN SECURITE DE LA PASSERELLE

La passerelle enjambant la rivière Maronne et sise à proximité de l'usine hydroélectrique a été construite dans les années 1970(50ans).

Elle dessert le PDIPR « les tours de merle »

En 2018 il est urgent de remettre en sécurité cet ouvrage par la pose d'une autre structure identique à l'existante composé d'éléments en bois (site classé)

En raison de son état elle constitue un danger pour la sécurité notamment pour les usagers, les randonneurs...

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire réaliser cette opération contractualisée, désigne les entreprises retenues pour la réalisation de ce projet (AUSSERT DARAZAC-DUBOIS MALEMORT)

-arrête le plan de financement et sollicite l'attribution de la subvention départementale

Subvention DE'IR 2018 état	28414.06€
Subvention Dpt contrat solidarité cnale	17500.00€
Fonds propres ou emprunt	28209.58€
Total TTC	74123.64€

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DRAC MACONNERIE CLOCHER MURS CHAPELLE DU VIEUX BOURG

Le conseil municipal décide de faire réaliser des travaux de maçonnerie-pierre de taille sur le clocher de la chapelle ruinée du vieux bourg(2^{ème} phase) et en accepte le chiffrage de l'entreprise SOCOBA ETS LEGENDRE

Sollicite de la DRAC une subvention de l'Etat à hauteur de 50% pour permettre la réalisation de ce chantier en 2018

Il est important de préserver notre patrimoine communal bâti

QUESTIONS DIVERSES

-Il est fait un point sur la numération des habitations et comme suite au listing-récapitulatif de LA POSTE, un important travail de vérification a été réalisé par Sylvie, Secrétaire de Mairie avec une élue A. MOURET (à un numéro correspond une habitation, un propriétaire).Chaque élu effectuera aussi un contrôle sur le terrain

-Me le maire propose une réflexion sur d'éventuelles acquisitions de terrain en vente à l'intérieur du lotissement le Puy la Fourche par la Commune pour inciter de nouvelles familles à s'installer sur le territoire

-Suite des recherches de terrain pour l'implantation d'un pylône haut débit

-M A DE PEREIRA représentera la collectivité au tirage au sort des jurés d'assises 2018.Il est également chargé de vérifier l'état du chemin pédestre Les Eaux Vives, la Glane

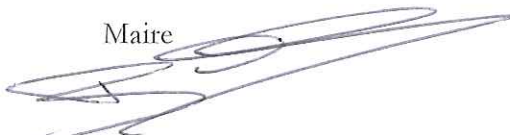
-Point sur les travaux de voirie par M.DALAIS 1^{er} adjoint

-Remerciements de la Commune à la suite du mariage REALL/TULLY en juin 2018

Fin de la séance 20H15

CORINNE BOUSSU

Maire



A DE PEREIRA

Secrétaire

